



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 20 avril 2005

Communiqué de presse

7 FINALISTES A LA 2E EDITION DU CONCOURS LES ESPOIRS DE L'AGRICULTURE RAISONNEE

La deuxième édition du concours "Les espoirs de l'Agriculture Raisonnée" a connu un véritable succès : 200 projets présentés sur une quarantaine de départements ! En renouvelant cette initiative, le Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement et le Crédit Agricole ont constaté que les agriculteurs ne manquent pas d'idées pour s'engager dans la voie de l'agriculture raisonnée et du développement durable ! Ce concours bénéficie du parrainage du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité, du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et de celui d'Adivalor* qui a attribué également un prix spécial.

Des dossiers riches et variés

Gestion agronomique, qualité de vie, bien-être animal, préservation des ressources en eau, aménagement du territoire... les thématiques sont aussi riches que variées. Les agriculteurs ont à nouveau prouvé leur volonté de progresser vers de meilleures pratiques agricoles et leur capacité d'innovation.

Le jury national

Le 1er mars dernier, le jury présidé par Allain Bougrain-Dubourg, président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, s'est réuni au Salon International de l'Agriculture et a sélectionné, parmi les 36 dossiers primés au niveau régional, 3 candidatures d'actions individuelles et 4 candidatures d'actions collectives de groupes d'agriculteurs. Réuni de nouveau ce 20 avril dans les locaux de Crédit Agricole S.A., le jury a décerné :

- un prix d'une valeur de 3 000 € pour les gagnants de l'action individuelle, attribué à Eliane et Philippe Milcent, arboriculteurs raisonnés,
- un prix de 4 000 € pour l'action collective, attribué au Groupement pastoral de Vielle Aure,
- un prix spécial du jury de 1 000 €, attribué au GEDA de l'Ozon pour l'intérêt de son action collective.

Le prix spécial Adivalor

En parallèle, un prix spécial Adivalor* de 2 000 €, récompense Noël Danilo, pour son action exemplaire en matière de gestion des déchets dans le Morbihan, sélectionné parmi les 43 dossiers déposés dans cette catégorie.